CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23 mai 2017 à 19 heures 30 minutes
Salle du Châtelet - La Flocellière

Commune de Sèvremont

Présents :
Mme AMIAUD Françoise, M. AUGER Hervé, M. BERNARD Ludovic, Mme BILLEAUD Hélène, Mme BITEAU Alexandra, Mme BURCH Marie-Christine, M. CHARBONNEAU Joël, M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme COUTANT Caroline, M. DENIAU Jacques, M. DENYSE Alain, Mme DUBIN Nathalie, M. GAUCHAS Didier, Mme GIRAUD Chantal, M. GOMES Afonso, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTON Laurent, M. HERITEAU Antoine, M. HUFFETEAU Thomas, M. HUVELIN Michel, Mme JAUZELON Isabelle, Mme JOLY Véronique, Mme LUMINEAU Aurélie, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. MEUNIER Dominique, Mme MOREAU Corinne, M. MOUSSET Yves-Marie, M. PAILLAT Jean-Noël, Mme PASCAL Sophie, M. POUPLIN Michel, M. PUAU Hervé, Mme RANTIERE Charlène, M. RIGAUDEAU Christian, M. ROBIN Laurent, M. ROTURIER Jean-Marc, M. ROY Claude, M. ROY Jean-Louis, Mme SACHOT Anne, Mme SARRAZIN Marina, Mme SAVINAUD Sandrine, M. SCHMUTZ Alain, Mme SOULARD Sophie, M. TEILLET Francis, M. TETAUD Francis

Procuration(s) :
M. BROUSSEAU Frédéric donne pouvoir à Mme SARRAZIN Marina, M. LANOUE Nicolas donne pouvoir à M. CHARBONNEAU Joël, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme GIRAUD Chantal, Mme MENARD Geneviève donne pouvoir à Mme SACHOT Anne, Mme NEVEU Géraldine donne pouvoir à M. GOMES Afonso, M. PIGNON Joseph donne pouvoir à M. MARTINEAU Bernard, M. RAPIN Dominique donne pouvoir à M. DENYSE Alain, M. SACHOT Jean donne pouvoir à M. PAILLAT Jean-Noël

Absent(s) :
Mme BOTTON Sandrine, M. FORTIN Didier, M. PASQUEREAU Johann, Mme PUAUD Sandrine, Mme RAPIN Manuela, M. RAUTURIER Dominique, Mme ROLAIS Myriam

Excusé(s) :
M. BRILLANCEAU Jean-Clair, M. BROUSSEAU Frédéric, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMET Anne-Claude, Mme MARIA Françoise, Mme MENARD Geneviève, Mme NEVEU Géraldine, M. PASQUIER Mickaël, M. PIGNON Joseph, M. RAPIN Dominique, M. SACHOT Jean

Secrétaire de séance : M. HUFFETEAU Thomas

Président de séance : M. MARTINEAU Bernard

Monsieur le Maire donne la parole à Mickaël PASQUIER, élu flocéen depuis 2008, afin qu'il puisse présenter de vive voix au conseil Municipal sa démission.

01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2017
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la réunion en séance publique du 13 avril 2017 à 19h00.

Concernant le point 2 (D01.04.2017), Jean-Louis ROY souhaite que les taux soient indiqués par commune déléguée En effet, ce sont ces taux qui seront appliqués sur les bordereaux d'imposition, le taux moyen n'étant qu'une résultante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ce procès-verbal.

02 - D01.05.2017 - CHOIX DU GEOMETRE CHARGE DE LA CONCEPTION ET DE LA MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire rappelle qu'un aménagement de sécurité est nécessaire sur la voie communale 201 afin de sécuriser la sortie du lotissement prévu à la Redonnière.

Dans un souci de cohérence, Monsieur le Maire propose de confier la mission de conception et de maîtrise d'œuvre des travaux à la SELARL MORINIERE pour un montant total de 1 750 € HT, (975 € HT pour la phase conception et 775 €€ HT pour la phase Maîtrise d'œuvre).

Monsieur le Maire précise que cette mission sera financée par les taxes d'aménagements perçues auprès des acquéreurs de parcelles du lotissement.

Il propose de donner un avis favorable au marché passé avec la SELARL MORINIERE.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret.

Deux assesseurs sont nommés : Sophie PASCAL (la plus jeune des conseillers municipaux) et Michel POUPLIN (le plus âgé).

Résultats du vote : 39 pour, 6 contre et 8 blancs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité

03 - D02.05.2017 - PARTICIPATION VERSEE A VENDEE EAU POUR UNE EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)

Monsieur le Maire indique qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire sur la voie communale 201 (Commune déléguée de La Flocellière) afin de desservir le lotissement privé prévu à la Redonnière.

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Eau potable	13 598,02 €	16 317,62 €	8 158,81 €
TOTAL	**13 598,02 €**	**16 317,62 €**	**8 158,81 €**

Monsieur le Maire précise que cette participation sera financée par les taxes d'aménagements perçues auprès des acquéreurs de parcelles du lotissement.

Il propose de l'autoriser à signer la convention de participation financière à ces travaux.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, à la demande d'un tiers des membres présents au conseil municipal, le vote se déroule à bulletin secret.

Deux assesseurs sont nommés : Sophie PASCAL (la plus jeune des conseillers municipaux) et Michel POUPLIN (le plus âgé).

Résultats du vote : 36 pour, 8 contre et 9 blancs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité

04 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR UNE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE)
Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

05 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX D'UN AMENAGEMENT DE SECURITE SUR LA VOIE COMMUNALE 201 (COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE) Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

06 - D03.05.2017 - CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX DE POINT A TEMPS
Monsieur le Maire indique que la Commune de Sèvremont procède chaque année à des travaux de point à temps sur la voirie communale.

La parole est donnée à Jacques DENIAU qui présente les éléments suivants :

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises selon un cahier des charges :

- Durée totale des deux campagnes : une quinzaine de jours ;
- Tonnage moyen prévu par jour : 4 à 5 tonnes avec gravillon compris ;
- Mise en place de la signalétique de travaux ;
- Compactage des travaux ;
- Balayage du rejet.

Après analyse des offres, c’est celle de la société Gaubert TP qui est apparue comme la mieux disante pour un montant de 565 € HT la tonne employée.

Monsieur le Maire propose de l’autoriser à signer le marché avec la société Gaubert TP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

07 - D04.05.2017 - LOCATION DE MODULAIRES PENDANT LES TRAVAUX DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES BEREAU
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de l’école publique Jacques Bereau.

Il précise que ceux-ci nécessitent le déplacement de deux classes.

Après analyse, la solution de location de deux modulaires installés dans le parc de la Bergelière est apparue comme la plus pertinente.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises. Après analyse, c'est l'offre de la société Cougnaud Services qui apparaît la mieux disante pour un montant de 28 368 € HT pour une durée de location de 9 mois.

Ces deux modulaires seront installés dans le parc de la Bergelière courant semaine 25 soit du 19 au 24 juin 2017.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer le marché susvisé avec la société Cougnaud Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

08 - D05.05.2017 - MISE EN PLACE D'UN CONTRAT COMMUNAL D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle que les communes déléguées de la Flocellière et de La Pommeraie-sur-Sèvre ont conclu un contrat communal d'urbanisme avec le conseil départemental de la Vendée.

La parole est donnée à Claude ROY pour la présentation de ce point.

Le contrat communal d'urbanisme (CCU) concerne les communes du Département de la Vendée de moins de 10 000 habitants. Il constitue une démarche partenariale entre le Département et la Commune de Sèvremont. Il vise à encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de développement des commerces et services et/ou de mise en valeur des aménagements urbains, afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs.

Le CAUE et le conseil départemental de la Vendée ont transmis un pré-diagnostic des quatre centre-bourgs de la commune de Sèvremont. Au vu de celui-ci, il apparaît opportun de conclure un contrat communal d'urbanisme à l'échelle de Sèvremont. Claude ROY précise que les contrats communaux d'urbanisme signés pour les communes déléguées de La Flocellière et de La Pommeraie-sur-Sèvre demeurent applicables.

Dans le cas de Sèvremont, le CAUE et le conseil départemental de la Vendée ont proposé à la commune que les études prévues dans le CCU consistent en une étude de stratégie politique avec notamment une mutualisation des équipements et des services, une charte architecturale et paysagère, un plan des déplacements.

Monsieur le Maire indique que les études sont financées par le conseil départemental de la Vendée au taux de 30% dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € HT, soit une aide départementale plafonnée à 9 000 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver le contrat communal d'urbanisme reprenant l'ensemble de ces dispositions et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

09 - MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MUTUALISATION

La parole est donnée à Jean-Louis ROY pour la présentation de ce point et le projet élaboré en collaboration avec Nathalie DUBIN sur la constituation d'un groupe de travail "mutualisation".

Les objectifs :

- Poursuivre la construction de la nouvelle commune de Sèvremont ;
- Faire un état des lieux de sa situation, de son fonctionnement ;
- Connaître les coûts des services, des équipements ;
- Se projeter sur comment la commune pourrait se présenter et fonctionner à horizon 2 / 3 ans ;
- Se donner des marges de manœuvre financières pour l'investissement en optimisant, réduisant, réallouant les dépenses de fonctionnement ;
- Préciser l'impact des pistes envisagées sur les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Sujets identifiés à travailler :

- Salles : Recensement, caractéristiques, vocations, utilisation (fréquentation), coûts et temps d'entretien courant ;
- Salles de sport : idem ;
- Terrains de sport : idem ;
- Mairies délégués : idem ;
- Bibliothèques : idem ;
- Monuments , patrimoine : idem ;
- Eglises ;
- Voirie : recensement, coût d'entretien moyen annuel à valider (coût au kilomètre) ;
- Contrats d'entretien et prestations de service ;
- Personnel en général et en fonction des éléments travaillés ci-dessus ;
- Coûts des services ;
- Subventions ;
- Etc.

Organisation :

- Commission transversale pilotée par la commission Finances (Nathalie / Jean Louis) ;
- Participation d'un membre de chacune des autres commissions. Par ailleurs, selon les thèmes travaillés, la commission pourra s'élargir à d'autres personnes.

Liste des personnes par commission à cette date :

	Titulaire	**Suppléant**
Urbanisme Environnement	Sandrine SAVINAUD	Claude ROY
Bâtiments Patrimoine	Christian RIGAUDEAU	Catherine LUMINEAU
Ressources humaines	Marie-Christine BURCH	Joseph PIGNON
Vie associative, sport, animation	Michel HUVELIN	Corinne MOREAU
Voirie, réseaux, assainissement	Jean-Marc ROTURIER	
Finances, budget	Jean-Louis ROY	Nathalie DUBIN
SALP		
Développement économique, tourisme		
Culture, communication, citoyenneté		

Méthode :

- Travail de recensement, de chiffrage, de mesure et connaissance ;
- Travail sans tabous ;
- Ne pas se censurer ;
- Etre ouvert et à l'écoute ;
- Travail de projection en évaluant « toutes » les hypothèses.

Planning prévisionnel :

- Présentation du projet à la réunion Maires / Adjoints du 20 Avril ;
- Présentation de la démarche au prochain Conseil Municipal ;

- Définition de la composition de la commission pour fin Mai 2017 au plus tard ;
- Travail de la commission de Juin à fin Octobre 2017 sur les sujets identifiés, l'élaboration de scénarios, leurs chiffrages et impacts ;
- Présentation des travaux de la commission en réunion Maires / Adjoints de Novembre et choix d'orientations ;
- Présentation et validation des orientations avec leurs impacts en Conseil Municipal de Décembre 2017 ;
- Mise en œuvre sur les années 2018 et 2019.

Magalie GUICHETEAU quitte la séance du Conseil Municipal

10 - D06.05.2017 - APPROBATION DU PROTOCOLE D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que chacune des Communes déléguées avait mis en place un protocole d'aménagement du temps de travail.

La mise en place de la « Commune nouvelle » nécessite d'harmoniser ce protocole d'aménagement du temps de travail.

Un projet de protocole d'aménagement a été préparé par la commission « ressources humaines ».

Le comité technique du centre de gestion de la Vendée, dans sa séance du 27 avril 2017, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce protocole applicable à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

11 - D07.05.2017 - DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promus à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du CT, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale (Maire), après avis de la CAP.

Le comité technique du centre de gestion de la Vendée, dans sa séance du 27 avril 2017, a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose :
- De fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

- De l'autoriser à prendre et à signer tout acte y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

12 - D08.05.2017 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT DE LA GIRAUDERIE (Saint-Michel-Mont-Mercure)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de viabilisation du lotissement de la Girauderie a été attribué à la société Pelletier TP.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Technilab (inspection ITV, test à l'air, test à l'eau et test de refoulement) d'un montant de 1 605,70 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cet acte de sous-traitance et de l'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

13 - D09.05.2017 - ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU MARCHE DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT CASTEL AVENIR (Les Châtelliers-Châteaumur)

Monsieur le Maire rappelle que le marché de viabilisation de l'espace Castel'Avenir a été attribué à la société Alain TP.

Cette société a transmis à la Commune de Sèvremont un acte de sous-traitance pour la société Marmin (travaux d'engazonnement) d'un montant de 1 848 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces actes de sous-traitance et de l'autoriser à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

14 - D10.05.2017 - AVENANTS AUX MARCHES RELATIFS A LA CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE, D'UN CENTRE PERISCOLAIRE ET D'UNE BIBLIOTHEQUE (Les Châtelliers-Châteaumur)

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a attribué le lot n° 1 (terrassement, VRD, gros œuvre) du marché relatif à la construction d'un restaurant scolaire, d'un centre périscolaire et d'une bibliothèque à la société Rantière Bâtiment pour un montant de **167 027,14 € HT (option comprise),** modifié par avenant de **531,58 € HT** lors de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2016.

Il précise qu'un avenant de 3 941 € HT a été voté pour ce lot lors de la séance du 23 mars 2017**.**

Or, une erreur a été constaté sur cet avenant dont le montant est de 3 341 € HT et non de 3 941 € HT.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer l'avenant modifié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

15 - D11.05.2017 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE VOIRIE
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réalisation de travaux de voirie sur le territoire de la Commune.

A cet effet, il précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été inséré dans la presse le 25 avril 2017 dans Ouest France (85) et sur marches-securises.fr.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie les 15 et 23 mai 2017 afin de déterminer l'offre la mieux disante. Elle a retenu l'offre de la société Charrier TP pour un montant de 196 859,96 € HT (tranche ferme et tranches conditionnelles 1 et 2).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise susvisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

16 - D12.05.2017 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL
Monsieur le Maire indique que Monsieur Laurent Gaborit a souhaité se porter acquéreur de la parcelle AB 695 (47 m²) située sur la Commune déléguée de Saint Michel Mont Mercure.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué le prix de vente de cette parcelle à 25 € TTC le m².

Monsieur Gaborit s'est engagé à reconstruire le mur de soutènement existant s'il devait le démolir pour effectuer ses travaux.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 25 € TTC le m², les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

17 - D13.05.2017 - ADMISSIONS EN NON VALEUR
Monsieur le Maire donne lecture de propositions d'admissions en non-valeur transmises par le trésorier de Pouzauges : **40,50 €** pour le budget communal et **455,71 €** pour le budget assainissement.

Il demande au conseil municipal de se prononcer quant à leur objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

18 - D14.05.2017 - VOTE DES SUBVENTIONS 2017
Corinne MOREAU soumet aux conseillers municipaux le tableau des orientations 2017 relatives aux subventions attribuées par la Commune aux différentes associations, établi par la commission « Vie associative, sport, animation ».

La commission a décidé de mettre en place un barème par licenciés ou adhérents afin de calculer pour chaque association, un montant de subvention équitable :

- 8 € par licencié ou adhérent sèvremontain,
- 6 € par licencié ou adhérent des associations extérieures (quand il n'existe pas d'association équivalente dans la Commune).

Thomas HUFFETEAU, Jean-Marc ROTURIER, Hervé PUAU, Catherine LUMINEAU, Dominique MEUNIER, Eric CLAIRGEAUX et Olivier COUTAND quittent la salle, en leur qualité de membre du bureau de certaines de ces associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 1 abstention et 52 voix pour, d'allouer les subventions suivantes telles que proposées par la commission « Vie associative, culture, animation, sport » :

Thématique	Associations	Subvention 2017
	Associations sèvremontaines	
Autre	ACPGCATM la Flo	92
Autre	ACPGCATM S3M	76
Culture	La Boulite	300
Culture	Ecole de musique castelspicéenne	40
Culture	Patrimoine et savoirs du bocage	300
Environnement	Maison de la vie rurale	720
Loisirs	La Chasse S3M	112
Loisirs	La chasse La Bécasse La Flo	60
Loisirs	Comité des fêtes La Pom	1600
Loisirs	Comité des fêtes St Michel	1500
Loisirs	Comité des fêtes la Flo	1500
Sport	Ambiance sportive castelmuroise	232
Sport	Enca'danse	24
Sport	ESBH Basket	480
Sport	Flochamont sur Sèvre	2408
Sport	Les sentiers pédestres Flocéens	717,63
Sport	Palets CC	264
Sport	Tennis de table	328
Sport	Tennis la Pom	8

Sport	Tennis S3M	88

Associations extérieures à Sèvremont

Sport	Cyclisme CRP	150
Sport	Gym Mauléon	6
Sport	pélican Gym des Epesses	390
Sport	Twirling	72
Autre	MDAV	100
Autre	Chrono des nations	50

VOTE : Adoptée à la majorité
N'ont pas pris part au vote : M. CLAIRGEAUX Eric, M. COUTAND Olivier, Mme GUICHETEAU Magalie, M. HUFFETEAU Thomas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MEUNIER Dominique, M. PUAU Hervé, M. ROTURIER Jean-Marc

19 - D15.05.2017 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ARTISTE FESTIMAJ
Michel HUVELIN fait part de la demande de subvention de l'association ARTISTE FESTIMAJ d'un montant de 1 600 €, correspondant à quatre fois la subvention octroyée par la commune déléguée de La Flocellière en 2015.

Il indique que sur demande de la Commune de Sèvremont notamment, Anne-Claude LUMET et Gilles LEMOUNAUD ont décidé de créer une association propre à FESTIMAJ qui portera le festival, les ateliers cinéma, écriture, théâtre... et toutes les actions d'éducation à image et aux médias et de lui créer ainsi une entité propre.

Hervé AUGER, en sa qualité de trésorier de cette association, quitte la salle et ne participe pas au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 35 voix pour, 9 voix contre, 8 abstentions, d'allouer à ARTISTE FESTIMAJ une subvention de 1 600 €.

VOTE : Adoptée à la majorité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

20 - D16.05.2017 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MUSIQUE BANDAS LA POM
Michel HUVELIN fait part de la demande de subvention de l'association Musique bandas la Pom et propose de leur verser une subvention d'un montant de 2 000 €, correspondant à quatre fois la subvention octroyée par la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre en 2015.

Jean-Marc ROTURIER, en sa qualité de membre du bureau de cette association, quitte la salle et ne participe pas au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 50 voix pour et 2 abstentions, d'allouer à l'association Musique bandas la Pom une subvention de 2 000 €.

VOTE : Adoptée à la majorité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

21 - D17.05.2017 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL

DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE ET DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DES PAYS DE LA LOIRE POUR LA RESTAURATION DES PEINTURES MURALES DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la restauration des peintures murales de l'église Saint Martin de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Il précise que le coût estimatif de ces travaux est de 14 000 € HT et peut faire l'objet de subventions de la part du conseil départemental de la Vendée, de la Région des Pays de la Loire et de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

Il présente le plan de financement de cette restauration :

- Conseil départemental de la Vendée (restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier décoratif et funéraire) : 2 800 € (20%)
- Région : 2 800 € (20%)
- Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire : 5 600 € (40 %)
- Autofinancement : 2 800 € (20 %)
- Total : 14 000 € HT (100 %)

Il propose au conseil municipal :

- D'approuver la restauration des peintures murales de l'église de la Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre,
- D'approuver le plan de financement afférent,
- De l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du conseil régional des Pays de la Loire, du conseil départemental de la Vendée et de la direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

22 - D18.05.2017 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE, DE LA PREFECTURE DE LA VENDEE ET D'UN PARLEMENTAIRE VENDEEN POUR LA RESTAURATION DES ENDUITS INTERIEURS DE L'EGLISE SAINT MARTIN DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA POMMERAIE SUR SEVRE

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de procéder à la restauration des enduits intérieurs de l'église Saint Martin de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre.

Il précise que le coût estimatif de ces travaux est de 31 958,31 euros HT et peut faire l'objet de subventions de la part du conseil départemental de la Vendée, de la Préfecture de la Vendée au titre de la DETR et de la réserve d'un parlementaire de Vendée.

Il présente le plan de financement de cette restauration :

- Conseil départemental de la Vendée (Restauration du patrimoine immobilier non protégé) : 6 391,66 euros (20%)
- DETR 2018 : 11 185,41 euros (35 %)
- Réserve parlementaire d'un élu vendéen : 7 989,57 euros (25%)
- Autofinancement : 6 391,66 euros (20 %)
- Total : 31 958,31 euros HT (100 %)

Il propose au conseil municipal :

- D'approuver la restauration des enduits intérieurs de l'église Saint Martin de la commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre,
- D'approuver le plan de financement afférent,
- De l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Vendée, de la Préfecture de la Vendée et du Ministère de l'Intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 1 abstention et 52 voix pour, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

23 - D19.05.2017 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY - COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'ENEDIS de remplacement du transformateur situé près de l'usine Joguet et de la suppression de la ligne haute tension aérienne passant au-dessus du quartier.

Le SYDEV avait informé la Commune que ce projet pouvait être l'occasion d'en profiter pour effacer les réseaux rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Suite à un préaccord de la Commune, le SYDEV a réalisé l'étude définitive des travaux et a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **136 034 € TTC**, avec une participation communale de **47 843 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des	Coût estimé des	Participation

	travaux HT	travaux TTC	communale
Réseaux électriques	69 157 €	82 988 €	20 747 €
Infrastructure d'éclairage public	5 948 €	7 138 €	2 974 €
Eclairage public	20 425 €	24 510 €	10 213 €
Infrastructures téléphoniques	17 832 €	21 398 €	13 909 €
TOTAL	**113 362 €**	**136 034 €**	**47 843 €**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver l'étude et à l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

24 - D20.05.2017 - PARTICIPATION VERSEE AU SYDEV POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS RUE MARECHAL LECLERC - COMMUNE DELEGUEE DE LA FLOCELLIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'effacement des réseaux aériens rue Maréchal de Lattre de Tassigny.

Le SYDEV avait informé la Commune que ce projet pouvait être l'occasion d'effacer les réseaux rue Maréchal Leclerc.

Suite à un préaccord de la Commune, le SYDEV a réalisé l'étude définitive des travaux et a transmis à la Commune une convention de travaux prévoyant un coût de **86 175 € TTC**, avec une participation communale de **30 208 €**, selon le détail suivant :

Nature des travaux	Coût estimé des travaux HT	Coût estimé des travaux TTC	Participation communale
Réseaux électriques	45 615 €	54 738 €	13 685 €
Infrastructure d'éclairage public	2 985 €	3 582 €	1 493 €
Eclairage public	10 984 €	13 181 €	5 492 €
Infrastructures téléphoniques	12 228 €	14 674 €	9 538 €
TOTAL	**71 812 €**	**86 175 €**	**30 208 €**

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à approuver l'étude et à l'autoriser à signer la convention de participation financière correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

25 - D21.05.2017 - VOTE DES TARIFS 2017-2018 POUR LE PERISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs applicables à compter du 1er juillet 2017 pour les services :

- périscolaire et centre de loisirs

Il rappelle la grille tarifaire appliquée depuis le 1er juillet 2016 :

ACCUEIL DE LOISIRS			
	Quotient Familial <700		
Nombre d'enfants	**Journée (8 h)**	**Heure**	**1/2 heure**
1 enfant		**1,30**	**0,65**
	Quotient Familial >700		
Nombre d'enfants	**Journée (8 h)**	**Heure**	**1/2 heure**
1 enfant		**1,66**	**0,83**

PERISCOLAIRE		
Nombre d'enfants	**Heure**	**1/2 heure**
1 enfant	**2,04**	**1,02**

AUTRES	**repas**	**3,66**
	petit déj.	**0,80**
	transport	**2,75**

Il explique que suite à un contrôle des services de la CAF, il est nécessaire de changer la présentation de ces tarifs afin de les rendre plus lisibles pour les familles.

Par ailleurs, il propose de reconduire ces tarifs à l'identique. En effet, une réflexion relative à l'harmonisation des tarifs des différents services enfance-jeunesse présents sur la Commune de Sèvremont est à l'étude et il n'est donc pas opportun de modifier les tarifs municipaux pour l'instant.

La nouvelle grille tarifaire, applicable du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, soumise à l'approbation des conseillers municipaux est la suivante :

	QF < 700	QF > 700
Tarif à l'heure	*1,30 €*	*1,66 €*
Journée (9h - 17h)	10,40 €	13,28 €
Matin ou après-midi (4h)	5,20 €	6,64 €
Matin (4h) + repas ou Après-midi (4h) + repas	8,86 €	10,30 €
Périscolaire (7h - 9h et 16h30 - 19h00) facturé à la demi-heure	1,02 € la demi-heure	
Repas	3,66 €	
Petit-déjeuner	0,80 €	
Supplément transport	2,75 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

26 - D22.05.2017 - VOTE DES TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués sur l'année scolaire en cours :

Tarification année 2016-2017

Type de forfait	Tarif
Forfait régulier	**3,66**
Forfait 60 jours	**4,26**
Cas de force majeur	**4,80**
Adultes	**5,78**

Il rappelle que le prix d'achat des repas auprès de l'EHPAD Notre Dame de Lorette est de 2,73 € TTC.

Il présente aussi un comparatif des tarifs appliqués par les restaurations scolaires sur le territoire de Sèvremont :

	Saint-Michel-Mont-Mercure	La Pommeraie-sur-Sèvre	La Flocellière	Les Châtelliers-Châteaumur
Prix achat des repas	Confection sur place	2,68 €	2,73 €	2,68 €
Prix de vente des repas	3,95 €	3,75 €	3,66 € (+ 1,52 € de reste à charge pour la commune)	3,50 €

Monsieur le Maire propose de reconduire cette grille tarifaire à l'identique à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

En effet, une réflexion relative à l'harmonisation des tarifs des différents services enfance-jeunesse présents sur la Commune de Sèvremont est à l'étude et il n'est donc pas opportun de modifier les tarifs municipaux pour l'instant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

27 - D23.05.2017 - VOTE DES TARIFS POUR LES TAP
Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de délibérer sur les tarifs 2017-2018 du service « Temps d'activités péri-éducatives » qui ne concerne que les élèves scolarisés à l'école publique Jacques Bereau.

Il propose de reconduire la grille tarifaire à l'identique de celle appliquée pour cette année scolaire, soit :

- Forfait de 16 € annuel pour un enfant de maternelle.
- Forfait de 26 € annuel pour un enfant en élémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

28 - D24.05.2017 - APPROBATION DU REGLEMENT DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de nouveau règlement intérieur du service enfance-jeunesse tel que présenté en annexe de la présente notice.

Il précise que ce règlement n'a subi qu'un « toilettage » visant à clarifier des points sujets à interprétation.

Enfin, il est à noter que son application démarrera au 1er juillet 2017 et ce pour une durée de 1 an.

A la demande de Jean-Louis ROY, l'article 8 concernant les règles de conduite sera revu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

29 - D25.05.2017 - APPROBATION DU REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE
Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire, tel que présenté en annexe de la présente notice.

Il précise que le règlement n'a subi qu'un « toilettage » visant à clarifier des points sujets à interprétation.

A la demande de Jean-Louis ROY, l'article 8 concernant les règles de conduite sera revu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

30 - D26.05.2017 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVE POUR CAMP D'ETE

Monsieur le Maire rappelle que les mini-séjours 2017 auront lieu sur un terrain situé sur la commune déléguée de La Flocellière et exploité par Monsieur Thierry HUVELIN, à proximité du parc des Lavandières (commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur).

Hormis les camps 5ème, 4ème et 3ème (d'une durée de 5 jours), ceux-ci sont destinés aux enfants domiciliés sur la commune déléguée de La Flocellière en accord avec les autres centre de loisirs de Sèvremont.

Il présente au conseil municipal le projet de convention à passer avec cet exploitant et précisant notamment que :
- le terrain sera mis à disposition gratuite de la Commune de SEVREMONT ;
- le propriétaire le fauchera ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :
- d'approuver les termes de la convention,
- de l'autoriser à signer ce document ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

31 - D27.05.2017 - VOTE DES TARIFS DU CAMP D'ETE 2017

Monsieur le Maire présente le projet de mini-camps pour l'été 2017 et en soumet les tarifs à l'approbation du conseil municipal.

Il propose ainsi d'appliquer les tarifs suivants :

Camps PS-MS-GS (2 jours) :	- QF > 700 = 60 € - QF < 700 = 45 €
Camps CP-CE1 (3 jours) :	- QF > 700 = 95 € - QF < 700 = 80 €
Camps CE2-CM1 (4 jours) :	- QF > 700 = 95 € - QF < 700 = 80 €
Camps CM2-6ème (5 jours) :	- QF > 700 = 115 € - QF < 700 = 100 €
Camps 5ème_4ème_3ème (5 jours) :	- QF > 700 = 115 € - QF < 700 = 100 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs des activités du service enfance-jeunesse pour les camps d'été tels que présentés,
- de l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

32 - D28.05.2017 - TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE 2017-2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux les tarifs suivants, applicables à compter du 1er juillet 2017 et ce pour une durée de 1 an :

Tarif horaire d'activité	
QF>700	1,68 €
QF<700	1,14 €

Supplément transport	2,75 €
Supplément droit d'entrée pour petite activité	2,50 €

En cas d'activité budgétairement plus conséquente, la grille tarifaire sera soumise à délibération spécifique du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

33 - D29.05.2017 - CONVENTION D'AGREMENT AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que certains parents souhaitent régler les prestations enfance-jeunesse de leurs enfants au moyen de chèques vacances. Il précise que La Commune de La Flocellière disposait d'ailleurs d'un agrément avec l'agence nationale pour les chèques vacances.

Considérant que l'acceptation par la Commune de ce mode de paiement présente un intérêt certain pour les administrés qui sont en possession de ces chèques, il propose au conseil municipal de l'autoriser à :
- solliciter un agrément pour les chèques ANCV pour l'année 2017,
- signer la convention d'agrément entre l'ANCV et la Commune,
- signer tous les documents nécessaires à cet effet,
- adapter les différents actes constitutifs de régies de recettes et habiliter les régisseurs à accepter en paiement les chèques ANCV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, les propositions de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

34 - D30.05.2017 - SUBVENTIONS " SERVICES A LA POPULATION "
Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le tableau des orientations 2017 relatives aux subventions attribuées par la Commune à différentes associations, établi par la commission « Services à la population » :

Association	*Subvention 2016 accordée*	Demande 2017
Familles rurales La Flocellière	*714,00 €*	714,00 €
Familles rurales les Châtelliers Châteaumur	*4 500,00 €*	4 500,00 €
Familles rurales Saint-Michel-Mont-Mercure	*51 350,00 €*	60 919,00 €
OGEC Saint-Michel-Mont-Mercure (cantine scolaire)	*8 444 € + 7 500 € de subvention exceptionnelle*	17 000,00 €
Familles rurales Monchapo	*40 630,00 €*	42 472,26 €
OGEC Les Châtelliers-Châteaumur (cantine scolaire)	*9 670,00 €*	6 710,00 €
Familles rurales La Pommeraie-sur-Sèvre (cantine scolaire)	*17 000,00 €*	25 639 € sur l'année scolaire 2016-2017 soit 19 889 € du 1er janvier au 31 août 2017
L'écluse	*143,00 €*	Aucune demande à ce jour
Foyer des jeunes Pommeraisiens	*0,00 €*	Aucune demande à ce jour
Foyer des jeunes Castelmurois	*200,00 €* *Subvention exceptionnelle*	Aucune demande à ce jour

Monsieur le Maire précise les éléments d'analyse suivants :

1/ L'augmentation de 9 569 € de demande de subvention de Familles Rurales Saint-Michel-Mont-Mercure correspond essentiellement à un déficit 2016 (8 500 €) lié à des charges de personnel supplémentaires.

2/ La demande de subvention annuelle habituelle de l'OGEC de Saint-Michel-Mont-Mercure est de 8 444 € (base 2015).
En 2016 l'association a demandé une subvention exceptionnelle de 7 500 € pour non provisionnement de départ à la retraite et recours à l'ADMR pour le recrutement d'un agent de surveillance cour supplémentaire.
En 2017, la demande de subvention de 17 000 € correspond à la demande de base (8 444 €) à laquelle s'ajoute une demande de subvention exceptionnelle (8 556 €) liée essentiellement à des charges de personnel (heures supplémentaires et à nouveau recours envisagé à l'ADMR du fait de difficultés de recrutements directs).

3/ La demande de Familles Rurales La Pommeraie-sur-Sèvre est déposée pour une année scolaire. Pour autant il a déjà été versé 5 750 € au titre du premier trimestre 2016-2017. Ce qui ramène la subvention demandée jusqu'au 31 août 2017 à 19 889 € (contre 17 000 € de janvier à fin août 2016). L'augmentation de la demande est liée à des dépenses supplémentaires en alimentation et petit matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 1 abstention et 52 voix pour, d'allouer les subventions telles que proposées par la commission « Services à la population ».

VOTE :
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

35 - LOCATION DE LA SALLE CHATEAUMUR ET DU RANG DE BOULES
Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une date ultérieure.

36 - D31.05.2017 - LOCATION DU PARC DES ILOTS
Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le parc des îlots situé sur la commune déléguée de La Pommeraie-surSèvre peut être loué à des particuliers afin d'y installer des structures (barnums, tivoli) dans une partie de l'espace vert, au fond à droite, dans un espace bien déterminé ; et afin de disposer d'un accès au compteur électrique, pour une durée ne dépassant pas la journée. En dehors de ces installations, l'accès aux jeux et aux sanitaires reste libre à tous.

Il donne lecture du projet de règlement concernant cette location et précise que le tarif de location 2017 pourrait être de 30 € la journée.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce règlement et le tarif correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

37 - D32.05.2017 - REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT - FORMATIONS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE POSTALE DE LA POMMERAIE-SUR-SEVRE
Monsieur le Maire indique que les agents administratifs de la mairie déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre sont amenés à se déplacer pour des formations dans le cadre de leur activité à l'Agence Postale communale.

Monsieur le Maire propose de rembourser aux agents les frais avancés sur présentation d'un justificatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

38 - D33.05.2017 - VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION FINANCIERE STAGIAIRE BAFA, LUCIE BONNEAU
Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mademoiselle Lucie BONNEAU va effectuer son stage de perfectionnement BAFA au sein du service enfance jeunesse du 10 juillet au 4 août 2017. Elle participera une matinée par mois à compter de mars 2017 aux temps de préparation pour les camps d'été. Elle sera en poste sur les activités centre de loisirs et séjours (mini camps) pour l'été 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de verser une gratification financière de 700€ à Mademoiselle Lucie BONNEAU dans le cadre de son stage au centre de loisirs,

- de l'autoriser à signer tout document afférent à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

39 - D34.05.2017 - DELEGATION DU MAIRE : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES OCCASIONNELS EN L'ABSENCE DE CADRE D'EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES

L'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 énumère de façon limitative les motifs de recrutement d'agents non-titulaires de droit public possibles.

Monsieur le Maire a aujourd'hui délégation pour le recrutement d'agents non titulaires pour des besoins occasionnels (article 3-1°) ou pour des besoins saisonniers (article 3-2°), délibération D39.01.2016. La présente délibération complète la délégation de Monsieur le Maire pour le recrutement de contrats à durée déterminée en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires.

Pour permettre le recrutement d'agents pour un accroissement temporaire d'activité (besoins occasionnels) ou saisonnier d'activité (besoins saisonniers), ou pour un CDD en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires pour pourvoir à des besoins occasionnels (article 3-1°de la loi 84-53 modifiée), saisonniers (article 3-2°de la loi n° 84-53 modifiée), ou à durée déterminée en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires (article 3-3, 1° de la loi n° 84-53 modifiée), dans le respect de la règlementation en vigueur.

Il est précisé que la rémunération dépendra du niveau de recrutement et des fonctions exercées et que le recrutement d'agents effectué dans le cadre de cette délibération fera l'objet d'une information au conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui accorder la délégation précitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité
N'a pas pris part au vote : Mme GUICHETEAU Magalie

40 - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DIA :

Commune déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre

- Par décision du 18 avril 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles A 2396 et 2398 d'une surface de 19a 91ca appartenant aux consorts GOUHIER
- Par décision du 10 mai 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles A 262 et 260 d'une surface de 01a 78ca appartenant à Monsieur Jean-Charles COUTAND et Madame Blandine COUTAND

Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure

- Par décision du 28 avril 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle C 1173 d'une surface de 04a 76ca appartenant à Monsieur Sylvain REMIGEREAU

Commune déléguée de La Flocellière

- Par décision du 12 avril 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle AE 365 d'une surface de 08a 50ca appartenant à Madame Yvonne BOUDEAUD
- Par décision du 12 avril 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles AE 187 et 493 d'une surface de 03a 92ca appartenant aux consorts PIGNON
- Par décision du 13 avril 2017, Monsieur le Maire renonce à préempter la parcelle D 1056 d'une surface de 08a 53ca appartenant à Madame Françoise GOZZI
- Par décision du 25 avril 2017. Monsieur le Maire renonce à préempter les parcelles AE 104 et 105 appartenant aux consorts DENIAU

- Autorisation du Maire relative à la dispersion des cendres dans le site cinéraire communal de La Pommeraie-sur-Sèvre

Monsieur le Maire autorise que les cendres de Tanguy BOTTON soient dispersées dans l'espace spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal de La Pommeraie-sur-Sèvre.

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de quartier d'habitation situé sur la commune déléguée de La Flocellière

Monsieur le Maire décide de confier à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un quartier d'habitation sur la commune déléguée de La Flocellière.